

Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2020

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du
Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil :
17/01/2020

Le 24 janvier 2020, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville à Saint Pryvé Saint Mesmin, sous la présidence de M. Thierry Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Chantal Morio, Jean-Claude Hennequin, Damien Baudry, François Nicourt, Magdeleine Baby, Alexandre Riboulot, Aurore Casciello, Béatrice Thauvin, Edith Lemaigen, Michel Druilhe, Michel Zabel, Claire Lemoine, Jean-Pierre Palisson, Sophie Provost, Luc Galice, Valérie Furet, Pascale Adam, Dominique Liger.

Absents représentés : Mme Catherine Voisin par Mme Magdeleine Baby
M. Serge Mathieu par M. Thierry Cousin
Mme Sabine Gauthier par Mme Pascale Adam

Absents : M. Olivier Bègue
M. David Bansard
M. Marc Habarnau
M. Philippe Lumet
Mme Nathalie Willano

M. Thierry Cousin ouvre la séance.

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Damien Baudry est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2019

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Informations sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner

Le Conseil municipal prend acte du renoncement au droit de préemption urbain tout en prenant connaissance de la liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner.

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Le Conseil municipal prend acte des informations réglementaires suivantes :

- Marché de services d'assurances de la Commune – Relance du lot 2 – Véhicules et engins municipaux.
Attribution du lot n° 2 à compter du 1^{er} janvier 2020 à Groupama Paris Val de Loire en retenant :
 - La variante n° 1 pour un montant de prime provisionnelle de 8 761,01 € TTC,
 - La garantie « préposés en mission » pour un montant de prime provisionnelle de 200 € TTC.
- Marché de travaux d'aménagement d'un ancien local commercial en Médiathèque - Lot n° 11 Mobilier.
Avenant n° 7 attribué à la SARL BUREAU BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE majorant le marché de 6 017,57 € HT, soit 7 221,08 € TTC, portant ainsi le montant du marché à 93 272,42 € HT, soit 111 928,11 € TTC.
- Marché de travaux d'aménagement d'un ancien local commercial en Médiathèque - Lot n° 6 Plâtrerie-Doublage-Faux plafonds.
Avenant n° 6 attribué à 2MC-ISOL majorant le marché de 4 008,00 € HT, soit 4 809,60 € TTC, portant ainsi le montant du marché à 53 308,00 € HT, soit 63 969,60 € TTC.

01 – Développement durable et cadre de vie – Convention « Objectif Climat 2030 » avec Loiret Nature Environnement

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention « Objectif Climat 2030 » 2020-2021 avec Loiret Nature Environnement assortie d'une participation financière de la Commune de 1 782 €, soit 891 € par an ;
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

02 – Développement durable et cadre de vie – Avis sur le projet du Règlement Local de Publicité métropolitain (RLPm)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet du Règlement Local de Publicité métropolitain (RLPm).

3 – Finances – Budget primitif 2020

Le Conseil Municipal :

1. approuve, par un vote par chapitre, le budget primitif pour 2020 ;
2. autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes à l'adoption dudit budget.

La section de fonctionnement s'équilibre à 6 369 370,00 € comme suit :

➤ Au titre des recettes :

Chapitres	Budget primitif 2020	Vote		
		Contre	Abs.	Pour
013 – Atténuations de charges	53 000,00 €			Unanimité
70 – Produit des services, du domaine et ventes diverses	920 870,00 €			Unanimité
73 – Impôts et taxes	3 994 200,00 €			Unanimité
74 – Dotations et participations	1 276 000,00 €			Unanimité
75 – Autres produits de gestion courante	122 300,00 €			Unanimité
77 – Produits exceptionnels	3 000,00 €			Unanimité
002 – Excédent antérieur reporté	0,00 €			Unanimité
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 369 370,00 €			

➤ Au titre des dépenses :

Chapitres	Budget primitif 2020	Vote		
		Contre	Abs.	Pour
011 – Charges à caractère général	1 422 030,00 €			Unanimité
012 – Charges de personnel	3 724 660,33 €			Unanimité
014 – Atténuations de produits	45 000,00 €			Unanimité
65 – Autres charges de gestion courante	502 115,00 €			Unanimité
66 – Charges financières	120 000,00 €			Unanimité
67 – Charges exceptionnelles	70 000,00 €			Unanimité
022 – Dépenses imprévues	20 000,00 €			Unanimité
023 – Virement à la section d'investissement	305 564,67 €			Unanimité
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 000,00 €			Unanimité
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 369 370,00 €			

La section d'investissement s'équilibre à 5 555 218,52 €, comme suit :

➤ Au titre des recettes :

<u>Chapitres</u>	<u>Budget primitif</u> <u>2020</u>	<u>Vote</u>		
		Contre	Abs.	Pour
10 – Dotations, fonds divers et réserves (y compris 1068)	430 000,00 €			Unanimité
13 – Subventions d'investissement	19 896,50 €			Unanimité
16 – Emprunts et dettes assimilées	4 629 757,35 €			Unanimité
024 – Produits des cessions	10 000,00 €			Unanimité
021 – Virement de la section de fonctionnement	305 564,67 €			Unanimité
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 000,00 €			Unanimité
001 – Excédent d'investissement reporté	0,00 €			Unanimité
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 555 218,52 €			

➤ Au titre des dépenses :

<u>Chapitres</u>	<u>Budget primitif</u> <u>2020</u>	<u>Vote</u>		
		Contre	Abs.	Pour
10 - Dotations, fonds divers et réserves	49 316,00 €			Unanimité
16 – Emprunts et dettes assimilées	2 699 757,35 €			Unanimité
20 – Immobilisations incorporelles (hors 204)	0,00 €			Unanimité
204 – Subventions d'équipement versées	45 137,08 €			Unanimité
21 – Immobilisations corporelles	216 008,09 €		3	19
23 – Immobilisations en cours	2 530 000,00 €		3	19
020 – Dépenses imprévues	15 000,00 €			Unanimité
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 555 218,52 €			

4 – Finances – Vote des taux d'imposition pour 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition 2020 comme suit :

- Taxe d'habitation : 21.05 %
- Taxe foncière sur le bâti : 33.38 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 83.66 %

5 – Moyens généraux – Avenant à la convention particulière de mutualisation avec Orléans métropole portant sur le coût du service mutualisé des systèmes d'information

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'avenant à la convention particulière de mutualisation avec Orléans métropole portant sur l'actualisation du coût unitaire du service mutualisé des systèmes d'information et sur l'application d'un système de solidarité communautaire ;
2. autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ledit avenant.

6 – Commande publique – Mise à jour de la procédure interne

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour de la procédure interne relative à la commande publique.

7 – Fête Nationale – Convention de groupement de commandes pour les festivités du 13 juillet 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention de groupement de commandes avec Orléans et St Jean de Ruelle pour l'organisation des festivités du 13 juillet 2020,
2. autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et les pièces y afférent.

8 – Voirie – Convention d'offre de concours avec Orléans Métropole pour la réfection des trottoirs du lotissement de l'Ermitage

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention d'offre de concours avec Orléans Métropole pour la réfection des trottoirs du lotissement de l'Ermitage,
2. autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

- - - - -

M. le Maire clos la séance à 20h09.

Pour extrait certifié conforme,
A St Pryvé St Mesmin, le 24 janvier 2020
Le Maire,
Thierry COUSIN

